

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires : Tous les cours sont obligatoires, les absences doivent être justifiées

2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)			
Existence d'une note seuil	sans objet		
Règles de compensation (Master)	Compensation entre les UE		

3. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	non	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	non	
Module de préparation à l'insertion professionnelle	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	non	